

# SMIAC

COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2023

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Le Comité Syndical, convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Yohann TRANCHANT

Nombre de délégués titulaires présents : 13

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 1

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 3

Le nombre de voix exprimées : 17

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>VOTES</i>
BAS CHERAN	<b><u>BERNARD-GRANGER</u></b>	<b><u>Serge</u></b>	Excusé	
	<b><u>BUTTIN</u></b>	<b><u>Alexis</u></b>	Présent	Vote X
	<b><u>LACOMBE</u></b>	<b><u>Jean-Pierre</u></b>	Présent	Vote X
	<b><u>TRANCHANT</u></b>	<b><u>Yohann</u></b>	Présent	Vote X
	<b><u>VAUJANY</u></b>	<b><u>Francis</u></b>	Présent	Vote à partir point 6
	<b><u>VIBERT</u></b>	<b><u>Martine</u></b>	Absente	
	BISTON	Sylvain	Présent	Vote X
	DERRIEN	Patrice	Absent	
	FOLLIET	Jean-Marc	Présent	Vote avant arrivée de F. Vaujany
	ROUPIOZ	Sylvia	Absente	
	TRANCHANT	Edith	Absente	
	VUACHET	André	Présent	Vote X
	<b>BRAISSAND</b>	<b>Jean-François</b>	<b>Présent</b>	Vote X
	AGUETTAZ	Robert	Absent	
MOYEN CHERAN				
	<b><u>BARILLIER</u></b>	<b><u>Agnès</u></b>	<b>Présente</b>	Vote X

	<b><u>DUBOIS</u></b>	<b><u>Roland</u></b>	<b>Présent</b>	<b>Vote X</b>
	<b><u>DUBOSSON</u></b>	<b><u>David</u></b>	<b>Absent</b>	
	<b><u>MUGNIER</u></b>	<b><u>Françoise</u></b>	<b>Excusée</b>	<b>Pouvoir à P. Mermoz</b>
	<b><u>MERMOZ</u></b>	<b><u>Patricia</u></b>	<b>Présente</b>	<b>Vote X2</b>
	<b><u>REY</u></b>	<b><u>Gilles</u></b>	<b>Présent</b>	<b>Vote X</b>
	BOGEY	Franck	Absent	
	BOLLARD	Alain	Absent	
	MILLION-VIRET	Nathalie	Absente	
	FRANCOIS	Gilles	Absent	
	MARTIN	Jean-Claude	Absent	
	BRUYERE	Pierre	Excusé	
HAUT CHERAN	<b><u>BOULNOIS</u></b>	<b><u>Vincent</u></b>	Présent	Vote X
	<b><u>ROCHAIX</u></b>	<b><u>Daniel</u></b>	Présent	Vote X
	<b><u>FERROUD- PLATTET</u></b>	<b><u>Hervé</u></b>	Présent	Vote X
	<b><u>FRESSOZ</u></b>	<b><u>Jean-Pierre</u></b>	Présent	Vote X
	<b><u>JOLY</u></b>	<b><u>Max</u></b>	Absent	
	<b><u>DELHOMMEAU</u></b>	<b><u>Eric</u></b>	Présent	Vote X
	BECCU	Jean-François		
	FABRE	Maryse	Absente	
	GAMEN	Philippe	Absent	
	GOGNY	Christian	Absent	
	PERRIER	Marie	Absente	
	TICHKIEWITCH	Serge	Absent	

Monsieur le Président souhaite la bienvenue au nouveau délégué de Grand Chambéry, Monsieur **Daniel ROCHAIX**, en remplacement de Monsieur Pierre DEPERIER, démissionnaire.

### Désignation du secrétaire de séance

Mme Agnès BARILLIER été élue secrétaire de séance.

### Point 1 – Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 28 février 2023

Le Procès-verbal du 28 février 2023 est approuvé par le Comité Syndical sans aucune remarque.

### Point 2 – Décision du Président

Suite à la consultation pour les travaux de prévention des inondations du ruisseau du Noiret à Gruffy, les offres parvenues étaient significativement supérieures au montant estimé des travaux. L'analyse détaillée montre que tout le surcout n'est pas imputable qu'à la conjoncture, mais aussi à un contenu technique du Dossier de consultation des entreprises un peu surévalué par rapport au besoin. Le Président a alors déclaré sans suite la procédure de marché au motif de l'intérêt général et pour des raisons techniques relatives à la nécessité de réviser le contenu du CCTP.

Le CCTP a alors été réajusté, et une nouvelle consultation a été lancée (qui s'est terminée le 31 mars). L'analyse des offres aura lieu dans la semaine, ce qui permet d'envisager des travaux en juillet ou en septembre en fonction des autres chantiers prévus sur le secteur par la commune et le Grand Annecy pendant 1 mois (Syane, Sila, Fibre, AEP, ...).

---

## Points soumis à délibération

### Point 3 – Approbation du compte de gestion 2022

**Monsieur Tranchant** présente les chiffres qui sont conformes au Compte administratif.

Le résultat de clôture 2021 était positif pour l'investissement et le fonctionnement soit +507 635,39 € ; en 2022, le résultat de clôture est positif à +156 388,57 €.

Les restes à réaliser sont importants en recettes en 2023, d'où les décalages sur la partie Investissement notamment.

Pas de remarques.

► **Vote : Le Compte de gestion est approuvé à l'unanimité.**

### Point 4 – Approbation du Compte administratif 2022

**Monsieur Tranchant** présente le compte administratif.

Fonctionnement : le résultat à reporter sur 2023 = 541 214,62 € (résultat de l'exercice étant de 141 214,62 €)

Investissement : le résultat de l'exercice à reporter sur 2023 = -384826,05 euros (pour un résultat de l'exercice de -417 134,05 €)

Le Président sort.

Le Vice-Président **Monsieur Ferroud-Plattet** demande à l'assemblée de voter.

► **Vote : Le compte administratif est adopté à l'unanimité.**

Le Président rentre.

### Point 5 – Affectation du résultat d'exploitation

Monsieur Tranchant propose d'affecter l'excédent du compte de Fonctionnement comme suit :  
Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : pour 408 155,75 €  
Au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 133 058,87 €

Pas de remarques.

► **Vote : approbation à l'unanimité**

### Point 6 – Budget primitif 2023

Les tableaux du budget primitif ont été envoyés avec la convocation.

Pas de remarques particulières sur cet envoi

#### *a) Dépenses de Fonctionnement*

**Monsieur Tranchant** commente ce budget primitif qui reflète les discussions sur l'évolution du syndicat lors du précédent comité syndical de février. Dans l'ensemble, on est toujours dans une recherche de sobriété de fonctionnement. On a tenu compte de ce qu'on a réalisé en 2022 et de l'évolution de notre structure pour réajuster.

Par exemple, les Charges à caractère général seront réduites à 209 000 € en réduisant le volet Etudes et Recherches (suite de l'observatoire).

Sur les services extérieurs, on a réduit les rémunérations d'intermédiaires (animations scolaires qu'on ne projette pas de renouveler cette année). On ne fera pas non plus de parution du Journal du Chéran.

Les charges de personnels et assimilés sont évalués à 207 000 € mais il est probable qu'il ne sera pas atteint vu les difficultés de recrutement (remplacement de Rose). On maintient 20 000 € d'imprévus pour le fonctionnement.

En 2022 les autres charges diminuent fortement en raison de la fin de l'Alcotra.

Pour le reste on est dans l'épure.

**Monsieur Ferroud-Plattet** remarque qu'il faudra augmenter tous les chapitres l'an prochain.

A une question de **Monsieur Rey** sur le détail des charges de personnels, **Monsieur Tranchant** précise : Rose et Régis étaient titulaires en 2022, Alexandre n'était pas titulaire, et on avait Florian (non titulaire) pendant les 5 premiers mois. En 2023, l'estimation des charges est par gros postes : Vincent (toute l'année), Régis jusqu'à fin avril (mutation vers le Syr'Usses ensuite) ; pas encore trouvé de secrétaire à mi-temps, même dans un cadre de mutualisation avec une collectivité. Alexandre va aussi quitter le SMIAc d'ici l'été. Entre les départs et les arrivées, il est ainsi probable qu'on n'atteindra pas le budget prévisionnel, mais ces charges ont quand même été maintenues pour l'équilibre du budget.

#### *b) Recettes de fonctionnement*

Monsieur Tranchant fait lecture des principaux points : on a d'une part le report de l'excédent de Fonctionnement (408 155,75 €), et d'autre part la contribution des agglomérations, puis les aides au fonctionnement de l'Agence de l'Eau. Suite au DOB il est proposé d'augmenter la contribution des agglomérations à 600 000€/an. Pour les aides au fonctionnement de l'Agence de l'eau, le chiffrage a été dimensionné avec le nombre d'agents qu'on estime – peut être qu'on n'aura pas toute l'aide prévue à la fin d l'année si les recrutements sont retardés.

Arrivée de **Monsieur Vaujany**.

*c) Dépenses d'investissement*

**Monsieur Tranchant** explique qu'il y a beaucoup de « reste à réaliser », les actions se déroulant sur plus d'un exercice. Par exemple, l'étude volume prélevable qui devra déboucher sur un PTGRE d'ici la fin de l'année ; l'étude du bassin versant du Dadon qui est juste en train de se terminer ; toutes les études de danger sur les systèmes d'endiguements sont en cours (on a eu les retours topo sur Lescheraines et le Nant de St Martin).

En dépenses nouvelles, il n'y a que l'étude géotechnique sur le Nant de St Martin. (seule proposition nouvelle pour ce type d'études : 21 000 €).

Parmi les autres dépenses, on envisage l'acquisition d'un véhicule (25 000 € dont 30 % d'aide de l'AE), car le Kangoo a rendu l'âme et le C3 (de 2003) ne passera pas le contrôle technique de juin (seul le Duster est en bon état).

Sur les actions au compte 23 on a : des recettes bloquées en face de la dépense, car le suivi de l'effacement du seuil de l'Aumône n'est pas encore terminé ; les études et travaux liés au Plan de Gestion des Zones Humides ; les travaux du Noiret qui n'a pas pu être réalisé en 2022, et qui se retrouve en action nouvelle en 2023 pour 120 000 €.

Ainsi que tout un volant d'actions comme le RAR sur la Compote et la MOE sur la confluence Nant d'Aillon.

**Monsieur Tranchant** conclut ainsi que ce sera une année très faible en Investissement Travaux : on est dans une phase de solde de dossiers et de préparation des actions pour les années à venir.

*d) recettes d'investissement*

**Monsieur Tranchant** explique que la difficulté était d'avoir 650 000 € de RAR en recette. On ne prévoit pas d'emprunt court terme (en 2022 on avait préféré faire une demande d'avance de trésorerie) mais on prévoit un emprunt Long Terme car on n'a pas la capacité d'auto-investissement de 120 000 € pour les travaux à Gruffy. Monsieur Tranchant précise qu'on fera quand même une demande de subvention même si c'est de la PI, auprès du Fonds Vert et le CD74.

**Monsieur Talguen** indique qu'il sera difficile de prétendre au nouveau Fond Vert d'après les échanges avec les services de l'Etat, car on ne recrée pas assez une zone d'expansion d'inondation.

**Monsieur Ferroud-Plattet** remarque que le Fonds Vert est déjà épuisé. Ceux qui avait des dossiers prêts les ont déposés immédiatement ; Monsieur Talguen confirme en indiquant qu'il y a notamment beaucoup de dossiers Natura 2000 qui ne peuvent plus bénéficier maintenant d'autres subventions.

*Remarques /discussions :*

**Monsieur Delhommeau** souligne que la contribution des EPCI envisagée est conforme aux échanges récents avec Grand Chambéry et qu'elle doit être plafonnée jusqu'à la fin du mandat.

**Monsieur Tranchant** confirme que c'est bien ce qui est envisagé : il a été souhaité une augmentation unique plutôt que des augmentations progressives sur la durée du mandat. Les actions se feront en fonction de ces moyens et non en fonction des besoins éventuels supplémentaires. Cela permet ainsi d'apurer le passé et de sortir de la survie. Les EPCI dotent le syndicat pour remplir sa mission jusqu'à ce niveau-là ; on n'ira pas retoquer à la porte jusqu'à la fin du mandat.

**Monsieur Fressoz** s'interroge au sujet du chapitre 20 (Dépenses d'Investissement) où il y a un RAR de 19 730 € alors que rien n'est prévu au budget primitif (Compte 2031-224). **Monsieur Tranchant** précise qu'il s'agit de la séparation d'une même ligne comptable en deux lignes distinctes pour des raisons administratives. Cette écriture est sans effet, l'équilibrage budgétaire se faisant au chapitre.

**Monsieur Rey** se demande s'il est viable de faire de la PI avec de tels budgets ?

**Monsieur Tranchant** répond que les missions gémapiennes ne peuvent se faire qu'en fonction des moyens alloués. Grace à l'augmentation de la contribution des EPCI, on fera 25% de plus qu'auparavant. Les études sont là pour définir les besoins et faire en sorte que le montant des travaux ne soit pas trop élevé et soit ajusté au mieux en fonction du rapport cout-bénéfice. Ça impose de faire un travail important en amont d'ingénierie et d'accompagnement pour faire en sorte que la proposition soit une vraie réponse adaptée au contexte. Les réponses seront données par les études qui diront l'état de digues.

**Monsieur Braissand** souligne que les montants de travaux pour les digues pourraient être importants vu leur long linéaire.

**Monsieur Tranchant** indique qu'il faudra bien approfondir les études pour voir où sont les principaux risques.

**Monsieur Fressoz** indique qu'il faudra prioriser au fur et à mesure à partir de l'état des lieux. La structure est très affaiblie en 2023 avec un budget de transition.

**Monsieur Tranchant** espère qu'on n'aura pas les mêmes difficultés de recrutement des chargés de missions que pour le secrétariat, car il faudra qu'on dispose de quelqu'un d'opérationnel à partir de septembre pour assurer ces missions. Il confirme qu'on est sur une vraie année de transition sur les ressources financières et humaines. Régis est la mémoire du syndicat.

Suite au débat, le Président met au vote la contribution globale des EPCI adhérentes à 600 000 € et l'approbation du budget primitif 2023 qui s'équilibre à 1 105 249,67 € en section Fonctionnement et 1 571 378,11 € à la section Investissement.

► **Vote** : Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

Point 7 – Lancement du programme d'actions pour 2023

Monsieur Tranchant présente sommairement les actions prévues (cf Tableau ci-dessous) pour un montant total de travaux de 128 667 €HT et 137 348 €HT d'études. Il est nécessaire d'avoir l'approbation du Comité Syndical pour pouvoir faire les demandes de subventions pour l'ensemble de ces actions, auprès des partenaires habituels (CD 73 ou CD74 selon les secteurs; Agence de l'eau).

► **Vote** : le programme d'actions est validé à l'unanimité par le Comité syndical qui approuve à l'unanimité les demandes d'aides financières auprès des partenaires historiques et de tout autre partenaire potentiel, et qui autorise à l'unanimité le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

---

## **Points non soumis à délibération**

### Ressources Humaines

**Monsieur Tranchant** fait un point sur la situation RH du Smiac, avec les départs de Régis et Alexandre, les difficultés de recrutement au secrétariat, malgré les nombreuses relances auprès des communes et autres collectivités. Il prévoit de solliciter des agences d'intérim si nécessaire, et de profiter du Conseil de Gestion et du Forum de l'emploi du 6 avril à Rumilly, pour relancer la démarche.

**Monsieur Fressoz** rappelle que le Centre de Gestion 73 met aussi des secrétaires à disposition.

**Monsieur Tranchant** indique que le SMIAC adhère déjà au CG 74, qui nous a bien dépanné au début d'année, mais qui a un coût élevé. Depuis quelques semaines, on bénéficie 1 jour par semaine d'une secrétaire remplaçante de la CCRTS - C'est transitoire mais ça aide beaucoup au niveau de la compétence métier, pour un coût inférieur à celui du CdG. Avec le réseau, elle peut aussi faciliter la recherche de secrétaire qui voudrait compléter son temps partiel.

**Monsieur Tranchant** revient sur la démission d'Alexandre (recruté en 2019, pour monter l'équipe rivière, et qui ne pouvait plus trouver au SMIAC des missions en adéquation avec ses aspirations depuis l'arrêt de l'équipe Rivière). Il a trouvé un bon poste à la commune de Veyrier. D'ici son départ en mai, il fera l'inventaire du matériel (financé ou non par UE), pour voir ce qui est vendable ou pas.

Ce départ ré-interroge notre organigramme. L'offre de Chargé de mission (remplaçant de Régis) a été publiée ; il faudra rapidement recruter un 2e poste (technicien ou chargé de mission, mais pas poste pour poste suite au départ d'Alex). Il est possible qu'on ait alors des opportunités à partir des candidats reçus pour le 1er recrutement.

On sera donc amené à délibérer pour la création d'une 2e fiche de poste, en fermant d'autres.

Cette évolution traduit bien la mue de notre syndicat vers la planification et l'ingénierie, avec plus de sous-traitance pour tout ce qui est à faire sur le terrain.

### Commission géographique AERMC

**Monsieur Mennessier** a participé à la commission géographique Alpes du Nord de l'Agence de l'eau (17/3/2023) qui a présenté les grandes lignes du 12e programme de l'Agence et l'avancement du Plan d'adaptation du Bassin au Changement Climatique.

Ce **2e plan d'adaptation du bassin au Changement Climatique**, est basé sur les rapports scientifiques, et les cartes de vulnérabilité du territoire ; il comporte des grands principes d'actions et 60 mesures à décliner sur les territoires. Sa finalisation est prévue pour l'été. Ce plan comportera une Note stratégique et des objectifs opérationnels jusqu'à 2030. Ce plan alimentera les lignes de financement du 12e programme.

Ce plan s'articule autour de 5 grands enjeux :

- la raréfaction de la ressource en eau,
- l'assèchement des sols (plus problématique que les variations des cumuls d'eau),
- la détérioration de la qualité des eaux (eutrophisation),
- la perte de la biodiversité aquatique, humide et littorale,
- les risques naturels liés à l'eau (inondation, submersion) avec des augmentations de ces risques. Les débits de crues décennales risquent d'être plus élevés.

Pour ce risque submersion, les leviers et les solutions d'adaptation seront définis à partir des cartes de vulnérabilité. Monsieur Mennessier souligne que pour l'AE, ça passera surtout par la GEMA au service du PI, les SfN (Solutions fondées sur la Nature), le développement des services d'alerte locaux (synergie entre services au niveau local) avec des retours d'expériences à chercher auprès des syndicats fortement concernés par cette thématiques (SIMBHI, SM3A, etc).

L'Agence de l'eau souhaite arriver à dimensionner l'ampleur de la tâche jusqu'à l'horizon 2030 et à se fixer des objectifs opérationnels.

Le **12e programme de l'Agence de l'Eau**, en préparation pour 2025-2029, identifie 4 priorités (dans la continuité du 11e programme) :

- Mieux partager et économiser l'eau (Cf. Etude Volumes Prélevables)
- Lutter contre toutes formes de pollutions
- Restaurer le fonctionnement des milieux aquatique et les ZH (il faudra qu'on soit en capacité de mobiliser les maitres d'ouvrages pour notre PGSZH)
- Et accompagner la restructuration des SPEA vers une gestion durable (eau potable).

Rq : Dans ce cadre, **Monsieur Rochaix** confirme la nécessaire complémentarité des petits et grands cycles de l'Eau. Parmi les différentes fonctions qu'il assure dans l'espace public, il fait part de la demande des membres du conseil d'exploitation d'Eau potable du Grand Chambéry qui souhaite que le SMIAC (Psdt et Directeur) puisse venir présenter ses missions et actions.

**Monsieur Mennessier** précise que ce 12e programme sera adopté en octobre 2024 après avis des Comités de Bassins. Ça permettra ensuite d'aller chercher les subventions. Il sera en particulier important de faire aboutir le PTGRE d'ici début 2024, en lien avec ce qu'il se fait notamment dans les Bauges en termes de sobriété et économies, avec les actions « Eau - Climat »

Concernant l'accès à la ressource en eau et le bilan besoin/ressource, on a la chance d'avoir 2 grands lacs dans le piedmont alpin. La question de la substitution n'est probablement pas prioritaire mais devra être abordée si nécessaire dans le cadre du PTGE. Grand Chambéry et le Cisalpb l'ont déjà explorée au cours des années précédentes.

**Monsieur Tranchant** demande si l'Agence de l'eau pourra aider pour la PI dans ce nouveau programme ?

**Monsieur Mennessier** : l'Agence de l'eau est restée assez vague sur le PI. Il est donc plutôt probable qu'elle ne financera que la GEMA au service du PI d'autant que les distributeurs d'eau potable ont aussi fait part de forts besoins d'aides pour résorber les fuites sur les réseaux. On aura tout intérêt de faire du GEMA au service de PI.

**Monsieur Fressoz** suggère que le CISALB et le SILA pourraient aussi appuyer avec le SMIAC pour obtenir des financements spécifiques auprès de l'Agence.

**Monsieur Tranchant** répond que le SMIAC n'a pas de complexe à avoir ; on est plus petit que le SILA, mais nous sommes « anciens » sur le Grand Cycle de l'eau (au contraire du SILA) et nous sommes à vocation unique (contrairement au SILA qui gère aussi les déchets par exemple). On a également la chance que cela communique très bien au niveau des services, et aussi sur le plan politique puisque Messieurs P Bruyere (Président du SILA) et JF Braissand sont délégués au SMIAC.

#### Départ et remerciements de Régis TALGUEN

**Monsieur Tranchant** voulait remercier et mettre à l'honneur Régis Talguen par rapport à toutes ces années passées au SMIAC, depuis le 4 juillet 2003. Il exprime sa reconnaissance au nom de tous les présidents et de tout le Comité Syndical, pour le travail réalisé, sa rigueur et son savoir être.

**Régis Talguen** répond que c'était un plaisir de travailler sur le Chéran, sur ce territoire. C'était son premier poste, il a grandi avec le SMIAC et le Chéran. Il va travailler au SYR'usses qui a plus de moyens mais qui reste quand même à l'échelle humaine. Ils ont réussi à signer un contrat de bassin pour 3 ans, donc la feuille de route est claire. Il fera le même type de travail, mais plus axé sur la continuité et la renaturation, qui sont plus sur son cœur de compétences.

#### Divers

**Madame Barillier** informe qu'elle fera une animation scolaire sur le Chéran à la demande d'une institutrice de Mûres courant mai, et une animation auprès de Jeunes collégiens du territoire lors d'un camp pendant les vacances de Pâques (à Cusy).

La séance est close à 21h30 et se termine par un pot en l'honneur de Régis.

---

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 04 avril 2023 à 21h30.

La Secrétaire de séance,  
Agnès BARILLIER

Le Président,  
Yohann TRANCHANT